

CAHIER DES CHARGES

MISSION D'ACCOMPAGNEMENT DES PARCOURS

La finalité de la mission du référent PLIE est l'intégration en **emploi durable** des personnes en difficulté d'insertion exprimant cette demande. Le référent assure sa mission par un accompagnement individualisé et méthodique.

Ayant une expérience professionnelle significative d'un minimum de deux ans, une formation adaptée dans le domaine de l'accompagnement des publics en recherche d'emploi et connaissant les outils d'insertion, il est salarié d'une structure d'accueil des populations visées par le PLIE. Il occupe une position centrale dans le dispositif; il est au cœur des relations entre les participants, les opérateurs d'insertion mobilisés, les centres de formation et les institutions.

Les objectifs du référent sont :

- **de co-construire les parcours d'insertion avec les participants, en les aidants à prendre en main leurs démarches d'insertion,**
- **d'assurer un suivi et un accompagnement des personnes durant ce parcours et pendant 6 mois après la prise d'emploi ou l'entrée en formation qualifiante,**
- **d'assurer la cohérence des parcours d'insertion en fonction des besoins des participants et des potentialités d'emploi du territoire,**
- **de mobiliser les réseaux d'aide au regard des difficultés des participants.**

Chaque référent devra conduire sa mission pour un nombre de personnes correspondant aux critères administratifs PLIE indiqués dans le protocole d'accord et validés par le comité de pilotage, et ce selon un rythme d'entrées réparti sur la durée du Plan. Il veillera, en lien avec sa



Le dispositif PLIE est cofinancé
par le Fond Social Européen



structure et l'équipe d'animation du dispositif, au suivi régulier des entrées et informera de toutes difficultés rencontrées. Il recevra chaque participant en entretien dans un bureau individuel, respectant la confidentialité des échanges. Dès le premier rendez-vous, le référent met en place une feuille d'émargement individuelle par participant ; il veillera à sa complétude et ce jusqu'à la sortie du dispositif.

Pour chaque participant, la mission du référent s'établit sur toute la durée du parcours et durant les six premiers mois dans l'emploi ou en formation qualifiante.

LA FONCTION DU REFERENT PLIE

L'accueil et l'intégration des personnes en insertion dans le PLIE

La structure employeur du référent PLIE, via son réseau d'accueil (réseau interne et partenaires externes), repère les candidats auxquels elle présente la démarche PLIE. Le référent, basé dans sa structure, recueille les candidatures dont les caractéristiques sont présentées dans le document « proposition de candidature PLIE », ou pour les publics allocataires du RSA, dans l' « annexe

Le référent propose ces candidatures au comité de suivi du PLIE.

Ce dernier, composé de l'ensemble des référents du PLIE et de la chargée de mission du PLIE, valide ou non les entrées proposées. Elles sont étudiées notamment au regard de la plus value que pourra apporter le PLIE. Les candidatures non retenues devront, autant que faire se peut, être accompagnées d'une autre proposition plus avantageuse et plus appropriée à la situation de la personne.

Des réunions d'informations collectives sont organisées tous les mois, afin de présenter le dispositif PLIE (étapes de parcours, actions de placement en emploi durable, objectifs de sortie, etc.). Les échanges ainsi mis en place avec les référents et la chargée de mission PLIE



Le dispositif PLIE est cofinancé
par le Fond Social Européen



permettront aux personnes présentes de mieux comprendre le dispositif et de prendre connaissance des engagements respectifs.

Cette première phase d'information est suivie de deux temps de rencontre ayant pour objectif d'aider les participants à élaborer le diagnostic de leur situation au regard de l'emploi et de prendre conscience des freins à lever pour atteindre leur intégration en emploi durable.

Ainsi, la réunion d'information collective suivie des deux phases de diagnostic constituera la première étape d'entrée du participant.

Fort de ce premier diagnostic, le référent nommé propose différents entretiens pour formaliser l'accord d'engagement avec le PLIE. Il se présente sous la forme d'un contrat tripartite (participant, référent et PLIE).

Le dossier du participant est alors créé dans le logiciel ABCViesion faisant apparaître l'ensemble de la situation administrative et le diagnostic socioprofessionnel avec étapes possibles comme préalable pour débiter le positionnement sur les premières actions de parcours.

Les difficultés spécifiques rencontrées avec les participants, entravant la poursuite de la mission du référent et remettant en cause les chances réelles d'insertion durable (déménagement, maladie, absences répétées aux entretiens...) seront soumises au comité de suivi. Elles peuvent engendrer deux types de décision :

- invalidation de l'entrée (l'accord d'engagement n'ayant pas été signé par les parties en présence)
- sortie « autre » (faisant l'objet d'une demande spécifique du référent préalablement au comité de suivi et générant un courrier officiel du PLIE validant le type et la raison de la sortie du participant).



Le dispositif PLIE est cofinancé
par le Fond Social Européen



La construction du parcours, le suivi et l'accompagnement individuel

Le parcours est une succession d'étapes, il permet aux personnes d'atteindre leur objectif d'insertion en levant successivement leurs freins.

Le référent a pour rôle, dans la co-construction des parcours, d'aider chaque participant à effectuer le diagnostic de sa situation, à identifier ses freins et à exprimer son objectif. A l'issue de la première étape d'entrée et au regard des éléments qui ont été posés par le participant, il proposera en face de chaque problématique un choix d'actions mobilisables. Il pourra également soumettre certaines situations en comité de suivi, afin de recueillir les idées et propositions de l'ensemble du réseau de référents.

Le référent du PLIE assure la cohérence et l'enchaînement des actions tout au long du parcours de telle sorte qu'il n'y ait pas de rupture. Il installe une dynamique de co-construction par sa propre implication et dynamique.

Il effectue un accompagnement et un suivi des participants durant leur parcours (points réguliers avec la personne sur son avancée, interventions préventives ou spécifiques en cas de difficultés) à raison d'un minimum de 2 entretiens mensuels.

Il mobilise les réseaux de professionnels au regard des difficultés évoquées.

Il intervient entre autre à l'issue de chaque action, en lien avec l'opérateur, afin d'évaluer avec le participant si les objectifs de l'action ont bien été atteints.

En outre, le référent doit, avec l'aide de la structure PLIE, connaître les opportunités d'emploi du territoire et s'informer régulièrement de la réalité des métiers.



Le dispositif PLIE est cofinancé
par le Fond Social Européen



Il saisit toutes les actions mobilisées par le participant dans le logiciel AbcViesion.

Enfin, la mission du référent se poursuit pendant six mois après la reprise d'emploi ou l'entrée en formation qualifiante des participants. A cette occasion, il leur propose d'évaluer leur parcours au sein du dispositif PLIE en utilisant le questionnaire prévu à cet effet.

Le référent, ainsi que le réseau d'accueil de sa structure, devront présenter le PLIE, en citer les différents partenaires et préciser la contribution du Fond Social Européen. La publicité de l'intervention communautaire ainsi que le logo du PLIE Melun Val de Seine sera respectée sur tous les supports à destination des participants et partenaires du dispositif (courriers divers, émargement, convocations, etc.).

L'accompagnement en emploi durable et la sortie positive du participant

Le référent a pour mission d'accompagner chaque participant dans la réalisation de ses objectifs d'emploi durable ou d'accès à une formation qualifiante.

Il propose ainsi des offres d'emploi issues de sa propre prospection, ou celles émanant de sa structure. Il met en relation les candidats avec les offres proposées par le dispositif PLIE, la Maison de l'Emploi Melun Val de Seine ou tout autre partenaire. Il en effectue le maintien en poste 6 mois durant la prise de poste ou l'entrée en formation qualifiante.

Parallèlement, le référent, après avoir validé avec le participant son positionnement en action de fin de parcours, peut présenter la fiche de prescription en Plate-Forme Emploi Entreprise. L'opérateur nommé lors de cette instance, a pour rôle, dans la co-construction des étapes de prospection, d'aider chaque participant à se positionner clairement et en cohérence avec les potentialités d'emploi.



Le dispositif PLIE est cofinancé
par le Fond Social Européen



Le référent du PLIE, assurant la cohérence et l'enchaînement des actions tout au long du parcours de telle sorte qu'il n'y ait pas de rupture, reste un interlocuteur central dans l'avancée des démarches, pouvant mobiliser des aides visant la levée des derniers freins (mobilité, financement de certains frais, formation ponctuelle, etc.). Il poursuit son accompagnement parallèlement aux actions de placement proposées par la Plate-Forme Emploi Entreprise.

Il prévient le comité de suivi de la sortie positive du participant et fournit l'ensemble des documents nécessaires à cette validation officielle (attestation de sortie signée du référent, contrat de travail et/ou bulletin(s) de salaire, ou à défaut, attestation du participant, etc.).

Les objectifs de placement attendus pour chaque référent, conformément au protocole du PLIE est d'un minimum de 50% calculé de la façon suivante (nombre de sorties positives / nombre de sorties totales). Il veillera, en lien avec sa structure et l'équipe d'animation du dispositif, au suivi régulier des sorties et informera de toutes difficultés rencontrées.

Liens entre le référent, sa structure employeur et le PLIE

Le référent et sa structure

Le référent est salarié de la structure et à ce titre, est placé sous l'autorité hiérarchique et fonctionnelle de sa direction. Il participe aux réunions internes à sa structure et utilise les services, outils, compétences et informations mis à sa disposition pour enrichir les parcours. Sa structure met à sa disposition les moyens logistiques nécessaires au bon déroulement de sa mission (bureau, configuration informatique, téléphone). De son côté, le référent informe sa structure des méthodes et actions utilisées dans le cadre du PLIE. Il informe en particulier ses collègues des critères d'entrée dans le PLIE afin qu'ils lui transmettent les candidatures correspondantes.



Le dispositif PLIE est cofinancé
par le Fond Social Européen



Le référent PLIE, au cours de cette mission, est en contact exclusif avec les participants du PLIE.

L'exercice de sa fonction peut ponctuellement l'amener à collaborer à des actions propres à sa structure. Ces actions devront porter sur les champs d'action de la mission du référent et feront l'objet d'une information au comité de suivi.

Le référent et le PLIE

Sur le plan opérationnel, le salarié est exclusivement affecté à la mission de référent PLIE (soit un mi temps ou un temps plein). A ce titre, il participe aux comités de suivi, réunions d'informations collectives et sessions de diagnostic, ainsi qu'aux plates-formes emploi entreprise qui sont mises en place comme instance décisionnaire en matière de parcours et de positionnement sur les actions de placement.

Il tient à jour son agenda en y indiquant l'ensemble des actions inhérentes à sa mission (entretien individuel nominatif, participation aux instances du PLIE, réunions internes à sa structure, réunions de coordination, travail administratif, saisies sur le logiciel ABCViesion). Il sera amené à en fournir la copie, lors de la remise de son bilan.

Il suit les formations et séminaires proposés dans le cadre du dispositif PLIE et en utilise les outils. Il est invité, dans le cadre de sa mission, à participer à des comités de pilotage, bilans d'actions, réunions de coordination et à ce titre, est amené à se déplacer.

Durant les échanges auxquels il participe et/ou assiste, il est tenu à un droit de réserve sur l'ensemble des informations transmises.

Il se réfère au guide des procédures et saisie régulièrement l'ensemble des données sur le logiciel de suivi des parcours ABCVIESION.



Le dispositif PLIE est cofinancé
par le Fond Social Européen



Cette rythmicité se mettra en œuvre de la façon suivante, selon l'organisation interne à chaque structure et référent:

- Saisie en présence du participant à l'issue de chaque entretien individuel (ou après son départ, selon la situation rencontrée durant l'entretien individuel),
- Saisie après chaque entretien individuel et entretien partenarial,
- Ou saisie de façon regroupé bimensuellement (15 et 30 de chaque mois par exemple).

Il informe systématiquement le PLIE de ses résultats en s'appuyant sur les comités de suivi et les extractions qualitatives et quantitatives qu'il est amené à extraire du logiciel.

Il échange autour des difficultés rencontrés dans le cadre de sa mission au sein des instances prévues à cet effet (comités de suivi, plate-forme emploi entreprise, observatoire des parcours et à l'occasion des Visites sur Place).

La structure employeur et le PLIE

Les liens administratifs, juridiques et financiers sont formalisés par voie de convention après décision du Comité de Pilotage du dispositif PLIE.

En cas d'absence du référent (congés, maladie, formation ou autre), la structure employeur en informe l'équipe d'animation.

Tout document nécessaire au suivi de l'action est fourni sur demande à l'équipe d'animation pour assurer le suivi de l'action, tant sur un plan qualitatif, quantitatif que financier.



Le dispositif PLIE est cofinancé
par le Fond Social Européen

